



# Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 6 avril 2022

## Les remboursements de soins du régime agricole à fin février 2022

En février, les remboursements de soins de ville du régime agricole redescendent à un niveau légèrement inférieur au pic de janvier, mais demeurent largement au-dessus des réalisations 2021. Sur les deux premiers mois de l'année 2022, leur progression atteint 5,7 % par rapport à la même période de 2021. Sur douze mois glissants, les remboursements ralentissent légèrement à + 6,7 % mais restent majorés par l'effet base du premier confinement du printemps 2020. Les remboursements de prestations spécifiquement liées à l'épidémie de covid-19 (tests, vaccins, IJ dérogatoires, etc.) contribuent pour 1,7 point à cette croissance.

### Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP)**, il a remboursé **4,84 milliards d'euros** en 2021 pour les seuls soins de ville, soit 4,9 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **38 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie<sup>1</sup>. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 49 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2020) se poursuit, avec un rythme de - **3,1 %** en 2021. En revanche, l'évolution de la population des **salariés agricoles** est en hausse depuis 2014 (+ 1,5 % en moyenne entre 2014 et 2020) et s'établit à + **1,1 %** en 2021. Ces effets démographiques expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, l'évolution de la population protégée (salariée et non-salariée) atteint - 0,5 % en 2021.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMA), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

<b>MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse</b>		<b>@msa_actu</b>
Elora Bayon	01 41 63 72 41	bayon.elora@cmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
<b>Retrouvez-nous sur :</b> <a href="http://statistiques.msa.fr/">http://statistiques.msa.fr/</a> <a href="http://statistiques.msa.fr/geomsa/">http://statistiques.msa.fr/geomsa/</a> <a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>		



Le nombre d'**affiliés** au régime agricole ayant bénéficié d'**au moins un remboursement de soins de ville** sur les **deux premiers mois** de l'année 2022 augmente de **14,7 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Cette forte croissance de la patientèle, qui s'observe surtout chez les plus jeunes, résulte avant tout du nombre conséquent de personnes qui se sont faites vacciner et/ou ont fait un test de dépistage de la Covid-19 durant les deux premiers mois 2022, alors qu'ils n'avaient pas eu de remboursement de soins sur la même période de l'année précédente.

## Des remboursements de soins de ville en hausse dans les deux régimes

À fin **février 2022**, la croissance des remboursements de **soins de ville** par rapport aux mêmes mois de 2021 est sensiblement plus marquée au régime des **salariés (+ 10,9 %)** que chez les **non-salariés (+ 0,4 %)**. Ce différentiel de croissance, en partie lié aux évolutions démographiques des deux régimes, est exacerbé par la crise sanitaire, avec des remboursements de tests et des versements d'IJ dérogatoires sensiblement plus importants au régime des salariés.

## Des honoraires médicaux sous la tendance

En net retrait en février, les remboursements d'honoraires de **généralistes** diminuent de 7,2 % sur les deux premiers mois de 2022, accentuant la trajectoire baissière des mois précédents. S'agissant des **spécialistes**, les remboursements d'honoraires de février marquent le pas également : ils se situent à un niveau sensiblement inférieur aux deux mois précédents et portent l'évolution sur le début de l'année 2022 à - 1,3 %. Quant aux soins **dentaires**, les remboursements continuent d'osciller autour d'une tendance orientée à la baisse sur la période récente ; ils diminuent de 1,1 % à fin février.

## Masso-kinésithérapie atone, soins infirmiers dopés par les tests

Il en va de même pour les soins de masso-kinésithérapie, en dents de scie sur les six derniers mois, mais dont le trend est globalement décroissant : les remboursements se replient de 0,2 % sur les deux premiers mois de l'année.

Fortement majorés par une explosion des tests de dépistage de la Covid-19 en janvier, les remboursements de soins infirmiers désenflent légèrement en février mais restent à un niveau élevé au regard de l'année 2021. Leur croissance sur deux mois s'établit à 1,9 %.

## Des remboursements de biologie toujours marqués par la 5<sup>e</sup> vague Covid

De la même manière, après le pic de la 5<sup>e</sup> vague atteint en janvier, les remboursements d'analyses médicales en laboratoire de février se situent à un niveau inférieur au mois précédent mais demeurent aussi hauts qu'en décembre 2021. L'évolution par rapport aux deux premiers mois de 2021 (- 5,6 %) ne reflète néanmoins pas cette dynamique, tant la base 2021 est elle-même impactée par la crise sanitaire.

## Effet tarifaire sur les remboursements de transports

Concernant les remboursements de transports de patients, la hausse de 9,2 % par rapport aux deux premiers mois de 2021 s'explique en grande partie par les hausses tarifaires intervenues en mars 2021.

## Pic de versements d'indemnités journalières maladie

S'agissant des indemnités journalières (IJ), le mois de février se caractérise par un bond spectaculaire des IJ dérogatoires liées à la Covid-19 (8,3 M€ en février après 1,9 M€ en janvier). Ainsi les versements d'IJ maladie progressent de 14,3 % à fin février. En revanche, les versements d'IJ ATMP reculent de 1,2 % par rapport aux deux premiers mois de 2021.



## Des remboursements de pharmacie fortement majorés par les tests

Avec 22,2 % sur deux mois (après 26,6 % sur janvier), la hausse des remboursements de pharmacie de ville reste exceptionnelle, toujours portée par les tests de dépistage de la Covid-19, même si le point haut a été atteint le mois précédent. Pour la rétrocession en revanche, le mois de février constitue un point bas, avec des remboursements en recul de 17,5 % par rapport au début de l'année 2021.

## Rebond des dispositifs médicaux

En net rebond, les remboursements de dispositifs médicaux de février contre-balancent le niveau bas du mois précédent et porte l'évolution PCAP à -1,3 %.

**Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO**

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin février 2022	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin février 2021	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin février 2021
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>+6,7%</b>	<b>+3,9%</b>	<b>+9,5%</b>	<b>+0,5%</b>	<b>+5,7%</b>	<b>+0,4%</b>	<b>+10,9%</b>	<b>+5,2%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>+5,1%</b>	<b>+2,6%</b>	<b>+7,3%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>+1,6%</b>	<b>-3,5%</b>	<b>+6,1%</b>	<b>+5,5%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+7,9%	+4,9%	+10,5%	-8,7%	-2,9%	-6,2%	-0,1%	-0,5%
- Médecins généralistes	+2,9%	-1,9%	+7,7%	-7,4%	-7,2%	-14,7%	+0,6%	-1,9%
- Médecins spécialistes	+8,3%	+6,2%	+10,1%	-9,4%	-1,3%	-2,8%	-0,1%	-1,4%
- Dentistes	+16,2%	+15,9%	+16,5%	-9,5%	-1,1%	-0,4%	-1,7%	+4,8%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+4,2%	+0,9%	+10,4%	-2,0%	+1,2%	-2,4%	+7,9%	+3,0%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+14,0%	+11,2%	+17,8%	-14,1%	-0,2%	-1,5%	+1,4%	-4,1%
- Infirmiers	+1,0%	-1,7%	+7,2%	+2,6%	+1,9%	-2,5%	+11,7%	+5,5%
Laboratoires	+9,0%	+1,4%	+15,9%	+28,4%	-5,6%	-13,3%	+1,4%	+63,6%
Frais de transports	+16,9%	+13,2%	+21,9%	-10,9%	+9,2%	+5,5%	+13,9%	-5,5%
Indemnités journalières (IJ) :	-3,5%	-9,6%	-2,3%	+16,3%	+8,5%	+0,3%	+10,1%	+8,2%
- IJ maladie	-6,7%	-12,5%	-5,6%	+25,3%	+14,3%	+4,6%	+16,2%	+9,2%
- IJ ATMP	+2,8%	-4,1%	+4,2%	+2,3%	-1,2%	-6,5%	-0,2%	+6,5%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+9,6%</b>	<b>+5,8%</b>	<b>+14,3%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>+13,4%</b>	<b>+6,6%</b>	<b>+21,4%</b>	<b>+4,7%</b>
Médicaments :	+11,4%	+7,2%	+16,3%	+1,9%	+18,5%	+10,4%	+27,7%	+4,3%
- Médicaments délivrés en ville	+12,4%	+8,0%	+17,6%	+1,9%	+22,2%	+13,8%	+31,8%	+3,4%
- Médicaments rétrocédés	+1,0%	-2,1%	+4,1%	+2,1%	-17,5%	-25,1%	-9,9%	+13,7%
LPP	+4,5%	+2,3%	+7,7%	-1,6%	-1,3%	-3,2%	+1,4%	+6,1%

Source : MSA



## MÉTHODOLOGIE

### Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

### Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

### Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

### Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

**Pour en savoir plus :** Voir la note de conjoncture maladie de janvier intégrale

<https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-fevrier-2022-note/>